

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 décembre 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 31

**OBJET**

Affaire n° 2023-156

**BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE  
CREANCES IRRECOUVRABLES ET  
ADMISSION EN NON VALEUR  
POUR L'EXERCICE 2023**

**NOTA** : le Maire certifie que la  
convocation du conseil municipal a été  
faite et affichée le 27 novembre 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi  
cinq décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à  
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence  
de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup>  
adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid  
Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef,  
M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-  
Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali, M. Jean-  
Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier  
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara  
Saminadin, Mme Aurélie Testan.

**Absents représentés** : Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe  
par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par  
Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme  
Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Max Nagès,  
Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme  
Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme  
Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Sophie Tsiavia à  
17h12 (affaire n° 2023-154).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Excusés** : Mme Gilda Bréda et Mme Annie Mourgaye.

**Absents** : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose  
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme  
Patricia Fimar.

.....  
.....



LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-156

**BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE  
CREANCES IRRECOUVRABLES ET ADMISSION EN NON VALEUR POUR  
L'EXERCICE 2023**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

**Vu** l'article L.332-5 du code de la consommation modifié par l'ordonnance 2016-301 du 14/03/2016 et les articles L.741-1 et L.741-2 qui prévoient que, lorsque la commission de surendettement recommande un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, le jugement du tribunal d'instance confère force exécutoire auxdites recommandations ;

**Vu** la liste n° 279610313, en date du 27 octobre 2023, présentée par le Comptable public ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 22 novembre 2023 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'admission en non-valeur des créances du budget du Fossoyage, présentées par le Comptable public, pour un montant global de 4 942,15 € ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

  
Olivier HOARAU

## **BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE CREANCES IRRECOUVRABLES ET ADMISSION EN NON VALEUR POUR L'EXERCICE 2023**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'admission en non-valeur de créances présentées par le Comptable public pour l'exercice 2023, pour le budget annexe du fossoyage.

Les collectivités locales ont l'obligation de constater les créances devenues irrécouvrables et de se prononcer sur l'admission en non-valeur des créances dont le recouvrement apparaît incertain. Ces éléments sont présentés par le Comptable public, en charge du recouvrement des titres de recettes émis par la Collectivité.

Cette action vise à apurer les comptes et se traduit, sur le plan budgétaire, par une charge constatée au chapitre 65. Elle s'inscrit dans la démarche définie par la convention passée entre la Ville et la Direction Régionale des Finances Publiques (délibération n° 261 du 07 juillet 2020) qui prévoit une approche concertée afin de mieux prendre en compte les créances dont le recouvrement apparaît incertain ou compromis.

Pour l'exercice 2023, le Comptable public présente une liste de titres concernant des redevables. Pour l'essentiel des titres (73), les poursuites se sont révélées infructueuses. Par ailleurs, certains titres (3) présentent un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Nombre de titres	Objet	Période	Nombre de redevables	Montant
76	Frais de fossoyage	2014 -2022	76	4 942,15€

Les restes à recouvrer présentent un montant global de 4 942,15 €. Malgré les différentes actions conduites par le Comptable public et au vu de l'ancienneté des titres de recettes, le recouvrement des titres apparaît incertain.

Il convient de noter que la procédure d'admission en non-valeur correspond uniquement à un apurement comptable. En effet, même si les chances de recouvrement restent faibles, le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible pour le Comptable. Ce dernier peut ainsi toujours procéder à des actions en recouvrement, s'il a connaissance de la solvabilité du débiteur.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'admission en non-valeur des créances du budget du Fossoyage, présentées par le Comptable public pour un montant global de 4 942,15 € ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

ANV

**Liste des pièces présentées en non valeur par le comptable public**  
**Budget 05007 – compte 6541**  
**Exercice 2023**  
**76 titres pour un total de 4 942,15 €**

Numéro de la liste 279610313

Exercice	N° de pièce	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2014	T-202360013	15,00 €	Sous le seuil des poursuites
2017	T-105	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-137	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-55	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-111	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-5	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-14	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-60	65,79 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-74	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-73	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-99	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-112	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-132	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-34	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-74	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-98	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-101	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-5	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-25	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-28	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-33	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-57	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-63	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-86	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-96	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-115	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-125	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	T-126	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-11	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-24	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-90	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-132	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-1	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-8	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-10	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-23	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-49	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-83	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-119	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-120	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-123	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-124	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-152	34,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	T-156	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes

## ANV

2021	T-20	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-32	0,60 €	Sous le seuil des poursuites
2021	T-178	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-188	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-7	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-22	65,79 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-49	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-65	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-70	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-72	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-137	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-140	26,67 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-144	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-169	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-173	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	T-176	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-19	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-46	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-123	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-136	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-140	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-153	0,60 €	Sous le seuil des poursuites
2022	T-209	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-8	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-30	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-57	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-80	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-106	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-107	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-162	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-166	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-212	68,60 €	Combinaison infructueuse d'actes

<b>Total</b>	<b>4 942,15 €</b>
--------------	-------------------

A Le Port, le 23 octobre 2023  
Gaëtan HORELLOU, comptable du SGC LE PORT